

FICHE LOCATION DE SALLES



Les demandes de location de salles et de matériels doivent être formalisées 1 mois avant la date de mise à disposition, délai de rigueur.

Salle des fêtes	Salle des marronniers
Capacité : 300 personnes (debout) 250 personnes (assis)	Capacité : 80 personnes
Horaire à la journée : 8h à 8h le lendemain	Horaire à la journée : 8h à 20h
Comprend : Une cuisine équipée (2 fours, 2 frigos, 2 congélateurs, vaisselle, micro-onde) Une scène Une sono	Comprend : Un point cuisine (vaisselle, point d'eau, deux frigos) Une petite sono pour musique d'ambiance

Éléments nécessaires pour l'édition du contrat :

- Une attestation d'assurance multirisque habitation
- Un justificatif de domicile (ex : facture)
- Votre adresse postale
- L'événement en question et les horaires d'occupation de la salle
- Le nombre de personne approximatif lors de l'événement
- Votre numéro de téléphone
- La fiche de demande de matériel disponible sur l'onglet « location de salles » du site internet ou dans la rubrique vie associative de la borne/ totem.

Une fois le contrat édité et signé par Mme Le Maire, vous serez recontacté pour venir le signer en mairie un mercredi entre 11h et 12h.

Lors de la signature, vous devez me transmettre soit le chèque de caution et la moitié du tarif de la location ou la totalité.

Dans tous les cas, le paiement sera encaissé après l'événement.

Renseignement : <https://www.ville-coulogne.fr/index.php/Location-de-salles?idpage=29&afficheMenuContextuel=true>